



Municipalité de Sainte-Sabine

**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-02
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350**

Prenez avis que le 4 avril 2016, dans la salle des délibérations du conseil, à l'édifice municipal, situé au 185, rue principale, à Sainte-Sabine, à compter de 20h00, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du demandeur : Maxime Gagnon
Numéro de lot : 4 375 794
Zone no. : Mix-04

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 23 du *Règlement de zonage No. 2007.07.291*, relativement à la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment d'habitation bi et trifamilial dans la zone Mix-04.

Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un triplex dont la hauteur excède la hauteur maximale permise dans la zone. Le règlement de zonage en vigueur autorise une hauteur maximale de 10 mètres. Toutefois, le bâtiment projeté aura une hauteur de 10,85 mètres.

Raison invoquée :

Le requérant mentionne qu'il n'était pas possible de respecter la norme. Cela pose problème au niveau de la structure du bâtiment, car des plans réalisés par un ingénieur seront requis. De plus, l'esthétique générale du bâtiment projeté sera détériorée.

DONNÉ À SAINTE-SABINE CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE SEIZE.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière